Nations Unies A/55/475

Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2000
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session
Point 15 a) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux : élections de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

Lettre datée du 11 octobre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. La délégation soudanaise tient à vous exprimer ses sincères remerciements et à vous témoigner son estime pour les efforts admirables que vous avez déployés afin que l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité se déroule de manière juste et impartiale, conformément au Règlement intérieur.

2. La délégation soudanaise, de même que celles de plusieurs autres pays, ont remarqué une certaine activité de la part de la délégation des États-Unis au moment du vote au scrutin secret. En effet, le représentant des États-Unis est allé en personne trouver les représentants d'autres États Membres pour les influencer lors du scrutin.

3. La délégation soudanaise a appelé l'attention du Secrétariat sur ce fait qui l'a informée des mesures que le Président de l'Assemblée générale avait lui-même prises, à juste titre, en rappelant à l'ordre le représentant des États-Unis et en lui demandant de rester assis à sa place pendant le scrutin.

4. La délégation soudanaise souhaiterait que ces faits soient dûment consignés dans les documents de l'Assemblée générale et vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 15 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Elfatih **Erwa**

00-68592 (F) 121000 121000